

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la première réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 septembre 2019, à 18:30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum et renoncent à l'avis de convocation.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Résolution de modification du règlement d'emprunt 626-19

RÉSOLUTION 260.09.19

RÉSOLUTION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 626-19

Il est proposé par Sylvain Proulx, appuyé par Patrice Boislard et résolu unanimement de modifier le règlement d'emprunt # 626-19 de la manière suivante :

L'article 4 est remplacé par l'article suivant :

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe «A» jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble résidentiel unifamilial (construit ou à construire)	1
Immeuble résidentiel multilogements (4 à 6 logements – construit ou à construire)	2
Autre immeuble	0.5

Adopté à l'unanimité.

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de veto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Résolution
224.07.19
amendée

L'assemblée est levée à 18:53 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 9 septembre 2019, à 19:30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

**A.1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION – RÉGLEMENT 631-19 À 19H30**

Une question est posée à savoir où se trouve la zone R2 indiquée au règlement. Madame la mairesse démontre l'endroit sur la carte du territoire.

N'ayant aucune autre question, Madame la mairesse ferme l'assemblée de consultation à 19h32.

RÉSOLUTION 261.09.19

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

L'ordre du jour est adopté. L'item varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 262.09.19

C- ADOPTION DES COMPTES

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour le bordereau de dépenses au 5 septembre 2019 pour un montant de 582 810,07 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 263.09.19

D- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 12 ET 26 AOÛT 2019

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 12 et 26 août 2019, tels que déposés.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DES PERMIS

Le dépôt des informations concernant les permis et certificats pour août 2019 de l'officier en environnement et bâtiments est déposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

RÉSOLUTION 264.09.19

ÉTUDE DES BESOINS EN ÉCLAIRAGE SUR WATKINS LORS DES TRAVAUX DE PAVAGE EN CONSIDÉRATION DE LA PISTE CYCLABLE ET ANALYSE DES COÛTS SUIVANT CETTE ÉTUDE

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de mandater le directeur des services techniques à effectuer une étude des besoins en éclairage sur Watkins et analyser les coûts d'un tel projet.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 264.1.09.19

TRAVAUX DE RECHAUSSEMENT DE LA ROUTE LAVALLÉE, DE REMPLACEMENT DE 3 PONCEAUX (8^E RANG, 10^E RANG ET BOULEVARD INDUSTRIEL)

ATTENDU QUE la structure de la chaussée s'affaisse sur certaines zones;

ATTENDU QU'un rehaussement avec la pierre est requis pour stabiliser la route;

ATTENDU QUE le comité des travaux publics recommande les travaux à des coûts entre 10 000 \$ et 15 000 \$;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de procéder au rehaussement de la route Lavallée et au remplacement des ponceaux des 8^e, 10^e rang et boulevard Industriel.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 265.09.19

AJOUT AU MANDAT D'INGÉNIERIE POUR ANALYSE DES POMPES DU POSTE RHÉAUME

ATTENDU QU'il est recommandé d'ajouter un scénario de distribution de l'eau sans l'utilisation de la pompe incendie;

ATTENDU QU'un ajout au mandat de Pluritec doit être octroyé pour l'analyse de ce scénario;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'octroyer le mandat à la firme Pluritec pour l'élaboration d'un scénario de distribution sans l'utilisation de la pompe incendie.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 266.09.19

ACHAT D'UNE SCIE À BÉTON ET ASPHALTE

ATTENDU les demandes et les besoins récurrents pour des travaux de coupe de béton et asphalte;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées selon la méthode de gré à gré;

ATTENDU QUE les 2 fournisseurs offrent le même produit au même coût;

ATTENDU QUE Machinerie Boisvert de Saint-Germain offre un excellent service;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de procéder à l'achat de la scie à béton de marque Husqvarna modèle k1270, 118 cc avec chariot de découpe pour un montant de 3 492,65 \$ plus les taxes auprès de Machinerie Boisvert.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 266.1.09.19

OCTROI DU CONTRAT D'INGÉNIERIE DE LA RUE MESSIER, LA RUE ARTHUR-PÉLOQUIN ET LA RUE RAÎCHE À LA FIRME LES SERVICES EXP INC.

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à deux firmes pour la confection des plans et devis, surveillance de chantier pour des travaux de réfection de voirie des rues Messier, Raîche et Arthur-Péloquin;

ATTENDU QUE la firme Les Services EXP inc. présente la soumission la plus basse conforme au coût de 11 750 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'octroyer le mandat d'ingénierie à la firme Les Services EXP inc. pour les plans et devis et surveillance de chantier des travaux de voirie des rues Messier, Arthur-Péloquin et Raîche.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 267.09.19

PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET ESTIMATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION COMPLÈTE POUR UNE PORTION DU CHEMIN DE SAINT-HYACINTHE ET UNE PORTION DU 8^E RANG – ADMISSIBLE AU PIIRL

ATTENDU QUE le chemin de Saint-Hyacinthe et le 8^e rang font parties du réseau admissible au plan d'intervention d'infrastructures routières locales de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à un appel d'offre de services professionnels pour l'élaboration des plans, devis et estimation des travaux;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de mandater le directeur de services techniques à procéder à un appel d'offres de services professionnels pour les plans, devis et estimation de travaux de réfection complète pour une portion du chemin de Saint-Hyacinthe et une portion du 8^e rang (direction Nord-Ouest).

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 268.09.19

PLANS PRÉLIMINAIRES D'UN GARAGE / ENTREPÔT DERRIÈRE LE GARAGE MUNICIPAL EXISTANT

ATTENDU le manque d'espace de rangement pour les gros équipements de loisir, les bacs roulants et la voirie;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de procéder à un appel d'offres de services selon la méthode de gré à gré pour l'obtention de plans préliminaires d'un garage / entrepôt derrière le garage municipal existant.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 269.09.19

PISTE CYCLABLE AFIN DE REJOINDRE CELLE DE LA RUE SAINT-PIERRE VIA CELLE DE LA RUE SAINT-LÉON

ATTENDU QUE le marquage des lignes pour indiquer la piste cyclable sur la rue Saint-Léon a été effectué;

ATTENDU QU'au coin de la rue Saint-Pierre, le trottoir doit faire l'objet d'une réfection pour accueillir le prolongement de la piste cyclable asphaltée;

**Sur proposition Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accepter la modification de la piste cyclable et que les travaux soient effectués en 2020.

Que ces travaux soient prévus au budget 2020.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 270.09.19

OCTROI DU CONTRAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE 7^E RANG À NCL ENVIROTEK

ATTENDU QUE le directeur des services techniques a demandé des soumissions pour procéder à une étude géotechnique du 7^e rang;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 3 soumissions;

ATTENDU QUE NCL Envirotek présente la soumission plus basse conforme;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'octroyer le contrat d'étude géotechnique du 7^e rang à NCL Envirotek pour un montant de 8 100 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 271.09.19

OCTROI DU CONTRAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR WATKINS À NCL ENVIROTEK

ATTENDU QUE le directeur des services techniques a demandé des soumissions pour procéder à une étude géotechnique de la route Watkins;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 3 soumissions;

ATTENDU QUE NCL Envirotek présente la soumission plus basse conforme;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'octroyer le contrat d'étude géotechnique de la route Watkins à NCL Envirotek pour un montant de 6 650 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 272.09.19

MARQUAGE PAR RÉSEAU PLEIN AIR DE LA RUE MESSIER AFIN DE SÉCURISER LES USAGERS DE LA PISTE CYCLABLE

ATTENDU QUE Réseau Plein Air propose d'effectuer le prolongement du marquage de la piste cyclable à partir de Saint-Pierre en direction de Messier;

ATTENDU QUE la municipalité doit ajouter des bollards pour sécuriser la piste cyclable;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de mandater Réseau Plein Air à procéder au marquage de la piste cyclable tel que précisé en préambule.

Que les travaux publics procèdent à l'installation de bollards.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 273.09.19

TRAVAUX D'ISOLATION DU TUYAU D'ÉVACUATION ET CONSTRUCTION DE MURS AVEC TÔLE

ATTENDU QU'il y a lieu d'isoler le tuyau principal d'évacuation des eaux usées pour empêcher le gel;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de procéder à des travaux d'isolation du tuyau principal d'évacuation des eaux usées vers les étangs avec ajout de murs avec tôle.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 274.09.19

ACHAT ET MODIFICATION DE LA PRISE DE LA GÉNÉRATRICE ET L'AJOUT D'UNE CAGE DE SÉCURITÉ

ATTENDU QUE le Centre des loisirs a été ciblé pour faire partie des bâtiments servant pour la sécurité civile en cas de sinistre majeur;
Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,

Il est résolu de procéder à l'achat d'une prise électrique conforme pouvant accueillir une génératrice au Centre des loisirs.

Qu'une cage protectrice soit également installée pour en garantir la sécurité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 275.09.19

DÉCOMPTE #1 – RUE SAVIGNAC

Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé par Stéphane Gauthier,

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte progressif n°1 présenté par la firme Eurovia en date du 3 septembre 2019, et ce, dans le cadre des travaux relatifs à la reconstruction de la rue Savignac et d'autoriser le paiement de la somme de 110 976,39 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE POUR ACHAT DE 4 POCHETTES D'ALUMINIUM POUR PRÉVENTION

Reporté.

AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT #631-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-04 AFIN D'AUTORISER L'USAGE « RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (r1) » À STRUCTURE ISOLÉE DANS LA ZONE MUNICIPALE R2

Madame la conseillère Sarah McAlden, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 631-19 amendant le règlement de zonage 250-04 afin d'autoriser l'usage « Résidence unifamiliale (r1) » à structure isolée dans la zone municipale R2.

RÉSOLUTION 276.09.19

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #631-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-04 AFIN D'AUTORISER L'USAGE « RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (r1) » À STRUCTURE ISOLÉE DANS LA ZONE MUNICIPALE R2

ATTENDU l'adoption par la Municipalité du règlement de zonage no. 250-04;

ATTENDU QUE les résidences unifamiliales isolées sont autorisées, sans autorisation de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec, dans les îlots déstructurés;

ATTENDU QUE les grilles des usages et normes font partie intégrante du règlement de zonage comme « Annexe B »;

ATTENDU l'adoption du premier projet en date du 12 août dernier par la résolution 238.08.19;

Sur proposition de Stéphane Gauthier,

Appuyé de Sarah McAlden,

Il est résolu d'adopter le second projet de règlement 631-19 amendant le règlement de zonage no. 250-04 afin d'autoriser l'usage « Résidence unifamiliale (r1) » à structure isolée dans la zone municipale R2.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 277.09.19

DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL – LOT 5 153 958

CONSIDERANT QUE le lot 5 153 958 est en zone agricole;

CONSIDERANT la présence des étangs aérés et des contraintes relatives aux odeurs;

CONSIDERANT QUE les zones résidentielles pour la demande d'exclusion de la zone agricole sont déjà déterminées ;

CONSIDERANT QUE le lot 5 153 958 pourrait être envisagé dans une prochaine demande d'exclusion de la zone agricole ;

CONSIDERANT QUE la municipalité a conservé un lot dans le Domaine des rêves, qui permettra l'accès au site ;

CONSIDERANT QUE le comité aménagement n'est pas contre l'idée du développement, mais recommande aux membres du conseil de refuser de procéder à une demande d'exclusion pour le lot 5 153 958 pour la prochaine demande qui devra être déposée à la Commission ;

**Pour ces motifs,
Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de refuser d'inclure le lot 5 153 958 à la demande d'exclusion de la zone agricole en cours.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 278.09.19

NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le mandat de monsieur André Dore est échu;

ATTENDU QUE monsieur Dore ne souhaite pas renouveler son mandat;

ATTENDU QUE monsieur Roger Fortin est le seul à avoir fait parvenir sa candidature au bureau municipal;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de nommer monsieur Roger Fortin pour un mandat de 2 ans débutant en octobre 2019.

Adopté à l'unanimité.

CHOIX DU FOURNISSEUR WIFI – CENTRE DES LOISIRS

Reporté.

RÉSOLUTION 279.09.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 634-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DÉFINISSANT LES NORMES APPLICABLES À LA NUMÉROTATION CIVIQUE DES BÂTIMENTS NO. 517-15 AFIN D'AUTORISER L'AJOUT D'UN NUMÉRO CIVIQUE COMPRENANT UNE LETTRE POUR UN IMMEUBLE SE TROUVANT ENTRE DEUX IMMEUBLES AYANT DÉJÀ UN NUMÉRO CIVIQUE

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 67 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., chapitre C-47.1) relativement au numérotage des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE dans certains secteurs de la municipalité, la numérotation existante ne permet pas d'ajouter un nouveau numéro civique entre deux immeubles;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter le projet de règlement no. 634-19 modifiant le règlement définissant les normes applicables à la numérotation civique des bâtiments no. 517-15 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: Ajouter, à la suite de l'article 6, l'article 6.1 se lisant comme suit :

«Article 6.1 Exception quant à l'assignation d'un numéro civique
Nonobstant ce que prescrit à l'article 1, il est possible d'attribuer un numéro civique constitué de chiffres suivi d'une lettre, uniquement dans le cas où l'immeuble se voyant attribuer un numéro civique se trouve entre deux immeubles existants et qu'il est impossible d'attribuer un numéro civique conformément au présent règlement.»

Article 2: Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 280.09.19

APPUI DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE POUR LA TENUE DES JEUX DU QUÉBEC – ÉTÉ 2022

CONSIDÉRANT l'impact positif indéniable des Jeux du Québec sur la jeunesse québécoise et le développement du sport amateur dans les régions du Québec.

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville est finaliste pour l'obtention des Jeux du Québec – Été 2022

CONSIDÉRANT que la tenue de ces Jeux dans la région du Centre-du-Québec bénéficiera à toutes les municipalités de cette dernière en termes de visibilité, d'achalandage et de tourisme.

CONSIDÉRANT les retombées économiques envisagées par la tenue de ces Jeux pour notre région;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

DÉCLARE que la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham appuie la candidature de la Ville de Drummondville pour l'obtention de la présentation de la finale des Jeux du Québec – Été 2022.

DÉCLARE que Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham informera ses citoyens, par divers moyens, de la tenue de ces Jeux.

DÉCLARE que Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham encouragera sa population à assister aux Jeux et, au besoin, à devenir bénévole.

DÉCLARE que Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham est ouverte à d'éventuelles propositions de collaboration avec la Ville de Drummondville dans le cadre des Jeux du Québec – Été 2022.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 281.09.19

DEMANDE DE COMMANDITE - CLUB DES ARCHERS DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM (500\$)

ATTENDU QUE le club des archers a fait parvenir à la Municipalité une demande d'aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité a prévu une enveloppe budgétaire pour les dons et contributions financières aux organismes du milieu;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de verser un montant de 500 \$ à titre de contribution financière au Club des archers de Saint-Germain-de-Grantham.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 282.09.19

RÉGULARISATION DES CADASTRES DU QUÉBEC 5 155 792 (5 154 558 / 5 155 829)

CONSIDÉRANT QUE des irrégularités de cadastre sont observées sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE certaines irrégularités concernent des trottoirs de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Firme Martin Paradis, arpenteur-géomètre inc. au montant de 400 \$ plus taxes pour régulariser la partie face au 338, rue Notre-Dame;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de mandater la Firme Martin Paradis, arpenteur-géomètre inc. pour la régularisation des cadastres du Québec 5 155 792 (5 154 558 / 5 155 829).

Que Nathacha Tessier, mairesse et Nathalie Lemoine, directrice générale signent tout document nécessaire à la régularisation des cadastres pour et au nom de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 283.09.19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ POUR ACTIVITÉ POMPIER

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'octroyer une aide financière de 500 \$ au service des incendies pour une activité spéciale.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 284.09.19

OFFRE DE SERVICE – PLAN DIRECTEUR DU MAINTIEN DES ACTIFS – SUBVENTION ACCORDÉE

ATTENDU QUE la Fédération Canadienne des Municipalités a accordé une subvention pouvant atteindre 80 % des dépenses admissibles pour la gestion des actifs;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour un mandat d'un plan directeur;

ATTENDU QUE très peu de firmes offrent ce type de service;

ATTENDU QUE l'offre de services présentée par BGesPro est la plus complète;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'octroyer le mandat à la Firme BGesPro pour l'accomplissement du plan directeur du maintien des actifs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 285.09.19

MANDAT À FBL – REDDITION DE COMPTES DOSSIER 2020188 – CENTRE DES LOISIRS

ATTENDU QUE la Municipalité doit produire une reddition de compte pour la réclamation de l'aide financière du Programme Fonds Chantier Canada-Québec, volet 2 des Petites collectivités;

ATTENDU QUE le Ministère responsable peut demander de fournir un rapport financier provenant d'un auditeur externe;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de mandater la Firme FBL pour effectuer la reddition de comptes pour le dossier 2020188 conditionnellement à la réception d'une demande du Ministère en ce sens.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 286.09.19

BORDURE DANS L'EMPRISE MUNICIPALE – 267, RUE SAINT-PIERRE

ATTENDU la résolution 253.08.17;

ATTENDU l'envoi d'une lettre recommandée en date du 14 mars 2019, demeurée sans réponse;

ATTENDU QUE la bordure installée par le propriétaire est toujours dans l'emprise de rue;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'aviser le propriétaire du 267, rue Saint-Pierre de retirer la bordure située le long de la piste cyclable dans l'emprise municipale au plus tard le 30 septembre 2019.

Qu'après cette date butoir, la Municipalité procède au retrait de la bordure de ciment le long de la piste cyclable aux frais du propriétaire concerné.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 287.09.19

ACHAT DE MOBILIER DE LA MRC DE DRUMMOND

ATTENDU QUE la MRC de Drummond procède à des travaux de rénovations du bâtiment;

ATTENDU QUE le mobilier des salles du conseil et de conférence a été offert aux municipalités locales;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a signifié son intérêt pour l'acquisition d'une partie du mobilier;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de faire l'acquisition du mobilier de la salle de conférence située au rez-de-chaussée de la MRC de Drummond pour un montant maximal de 1 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 288.09.19

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 58 056 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**POUR CES MOTIFS,
Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu et adopté que la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adopté à l'unanimité.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES

Une 2^e période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 19:55 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale

PROVINCE DE QUÉBEC **MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 23 septembre 2019, à 18:30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller

Sont absents : Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

AVIS DE CONVOCATION - DÉPÔT ET RAPPORT VERBAL

Rapport verbal de la secrétaire-trésorière indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est résolu d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1- Octroi du contrat pour plans et estimation préliminaires de la caserne de pompiers
- 2- Décompte #9 – Centre des loisirs
- 3- Acceptation du modèle d'entente pour la mise à feu d'une maison – Pratique incendie
- 4- Offre d'achat bande de terrain lot 5 397 619 – Groupe Mach
- 5- Colloque de sécurité civile – Québec 1^{er} et 2 octobre
- 6- Quittance de fin d'emploi

RÉSOLUTION 289.09.19

OCTROI DU CONTRAT POUR PLANS ET ESTIMATION PRÉLIMINAIRES DE LA CASERNE DE POMPIERS

ATTENDU la résolution 088.04.19;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres de service professionnel selon la méthode par invitation pour obtenir des plans et une estimation préliminaires pour la construction d'une caserne de pompiers;

ATTENDU QUE 2 firmes sur 3 ont déposé une offre de services;

ATTENDU QUE Planistudio inc. présente la soumission la plus basse conforme, au montant de 16 000 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le contrat à la firme Planistudio inc. pour la préparation des plans et estimation préliminaires d'une caserne de pompiers selon les termes de la soumission.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 290.09.19

DÉCOMPTE #9 – CENTRE DES LOISIRS

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé par Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte progressif n°9 présenté par monsieur Michel Faucher, architecte, de la *Firme Faucher Gauthier architectes inc.* en date du 16 septembre 2019, et ce, dans le cadre des travaux relatifs à la construction du centre des loisirs, lesquels sont réalisés par l'entrepreneur Tijaro inc. et d'autoriser le paiement de la somme de 235 644,76 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

ACCEPTATION DU MODÈLE D'ENTENTE POUR LA MISE À FEU D'UNE MAISON – PRATIQUE INCENDIE
Reporté.

RÉSOLUTION 291.09.19

OFFRE D'ACHAT BANDE DE TERRAIN LOT 5 397 619 – GROUPE MACH

ATTENDU QUE la Municipalité veut acquérir le lot 5 397 619 ayant une superficie totale d'environ 12 453.8444 pied carré;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de déposer une promesse d'achat à Groupe Mach pour l'acquisition du lot 5 397 619 cadastre officiel du Québec au prix de 1,70 \$ du pied carré.

QUE la résolution 25.01.19 soit abrogée.

QUE la transaction soit signée au plus tard le 25 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 292.09.19

COLLOQUE DE SÉCURITÉ CIVILE – QUÉBEC 1^{ER} ET 2 OCTOBRE 2019

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'inscrire le chef aux opérations, monsieur Mario Vaillancourt, selon ses disponibilités, au colloque de la sécurité civile les 1^{er} et 2 octobre 2019 pour un montant de 380,00 \$ taxes incluses.

QUE les frais d'hébergement, de repas et de déplacement soient remboursés sur pièces justificatives, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 293.09.19

QUITTANCE DE FIN D'EMPLOI

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'accepter et entériner l'entente intitulée « Transaction et quittance » fixant les conditions de fin d'emploi de l'employé numéros 22-0001/22-0016 et d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité.

QUE la directrice générale soit autorisée à verser à l'employé numéros 22-0001/22-0016 les sommes qui lui sont dues en vertu de cette entente et à approprier celles-ci à même le poste budgétaire 02-220-00-141.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de veto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 18:46 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale